

127

FONDATION
DE
SAINT-LÉONARD

POUR LES
CONDAMNÉS LIBÉRÉS REPENTANTS

Compte-Rendu de l'Année 1879



LYON

IMPRIMERIE DE BELLON

33, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 33

1880

F 16 E 37



FONDATION

DE

SAINT-LÉONARD

CONDAMNÉS POUR LES REPENTANTS
CONDAMNÉS LIBÉRÉS REPENTANTS

Lesquels ont été libérés le 1er Mars 1879



Compte-Rendu de l'Année 1879



LYON

IMPRIMERIE DE BELLON

33, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 33

1880

FONDATION

DE

SAINT-LÉONARD

CONDAMNÉS POUR LES REPENTANTS
CONDAMNÉS LIBÉRÉS REPENTANTS

Compte-Rendu de l'Année 1879

LYON

IMPRIMERIE DE BELLON

33, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 33

1880



FONDATION

DE

SAINT-LÉONARD

CONDAMNÉS LIBÉRÉS REPENTANTS

CONDAMNÉS LIBÉRÉS REPENTANTS

Compte-Rendu de l'Année 1879



LYON

IMPRIMERIE DE BRILLON

FONDATION

DE

SAINT-LÉONARD

POUR LES

CONDAMNÉS LIBÉRÉS REPENTANTS

Compte-Rendu de l'Exercice 1879

Quand bon nombre des institutions les plus anciennes et les mieux éprouvées sont menacées de ruine et vont peut-être s'écrouler autour de nous, on se demande nécessairement quel est le sort réservé aux fondations encore récentes et fragiles, comme celle de Saint-Léonard? A cet égard, toutes les préoccupations et les inquiétudes sont naturelles, et notre œuvre peut bien paraître en péril. En butte à la haine de quelques-uns, qui ne lui pardonnent pas son caractère religieux, elle n'obtient pas l'appui de beaucoup d'autres, qui ne la connaissent pas assez ou que décourage la multiplicité des sollicitations qu'on leur adresse, en ce temps de misères exceptionnelles. Les secours lui manquent donc depuis qu'elle en a le plus besoin, et aucun legs ou don

extraordinaire n'est venu compenser, en cette dernière année, les pertes que lui ont imposées des intempéries désastreuses et d'incessantes suspensions de travail. De là l'impossibilité de son développement et l'accroissement de sa dette primitive, qui atteint aujourd'hui *soixante-cinq mille francs*.

Pas d'autre remède à cette fâcheuse situation qu'un pressant appel à la charité de nos concitoyens ; mais, pour que cet appel soit entendu, nous devons démontrer que notre entreprise est de plus en plus utile et digne de toutes les sympathies.

Nous en trouvons tout d'abord une preuve dans la fidélité de nos premiers souscripteurs, qui n'ont voulu, sous aucun prétexte, suspendre le paiement de leurs cotisations, ni réserver exclusivement leurs dons à tous les malheureux que la faim pousse à leur porte. Ils ne l'ont pas fait parce qu'ils savent bien que les plus grandes misères ne se rencontrent peut-être pas dans la rue autant que dans nos asiles, et qu'en outre du pain de chaque jour, on y distribue la doctrine qui console et qui sauve.

Nos réfugiés ne continuent pas moins à rendre témoignage en faveur de l'Œuvre, soit par leur conduite, qui n'a jamais été meilleure, soit par toutes leurs déclarations, écrites ou verbales. Qu'on en juge par ces quelques extraits d'une lettre de l'un d'entr'eux :

« Depuis trois ans j'habite la Maison de Saint-Léonard, « je sais donc ce qu'on y enseigne et ce qu'on y pratique ; « aussi, au nom de tous ceux qui, comme moi, ont eu le

« bonheur d'y être admis, je proteste énergiquement
« contre les insinuations de quelques membres du Conseil
« général, qui ont prétendu que ce n'était là *qu'une*
« *société cléricale et politique*, et, partant, ont voulu lui
« faire retirer la subvention de 500 fr. qu'elle recevait
« du département. Qu'ils se donnent la peine de visiter
« cet établissement, n'importe quel jour, n'importe à
« quelle heure. Ils y trouveront une cinquantaine
« d'hommes acharnés au travail qui les fait vivre ;
« courbés depuis six heures du matin jusqu'à sept heures
« et demie du soir, les uns sur la chaussure, les autres
« sur la toile métallique, à confectionner ; les plus vi-
« goureux retournant un sol aride, qui ne produit
« qu'arrosé par leurs sueurs. Ils pourront alors apprécier
« le véritable but de la Maison et les résultats de ce
« qui y est enseigné ; ils verront le plus fort soutenir le
« plus faible, l'aider, le former, lui apprendre une pro-
« fession qui sera peut-être sa planche de salut, et enfin
« partager avec lui le produit d'un travail ingrat. *Voilà*
« *comment on fait de la politique !...*

« *Maison cléricale !...* Mais, lors de sa fondation, elle
« n'était pas dirigée par un prêtre, et malgré cela, ou
« à cause de cela, elle chancelait. Pourquoi ? dira-t-on.
« La raison est simple : parce qu'on ne peut trouver
« que dans la religion la charité et le dévouement néces-
« saires à une pareille œuvre. Quelle patience, quel
« courage ne faut-il pas pour vivre parmi nous, avec
« nous, qui avons le cœur aigri par la souffrance et par
« les dédains d'un monde qui ne voit en nous que des
« parias ne méritant ni secours ni pitié !...

« L'Œuvre de Saint-Léonard ne se contente pas de
« faire l'aumône ; elle accueille le malheureux, le soigne,
« le console, lui procure une occupation honorable, et,
« lorsque son moral abattu est relevé, lorsque ses mauvais
« instincts sont refoulés, éteints, elle le place et, quel
« que soit l'éloignement, elle veille constamment sur lui,
« comme une mère sur son enfant.

« *Voilà ce que font ces cléricaux !...*

« Veuillez agréer, monsieur, etc.

« C. B. »

Ces témoignages de nos réfugiés en faveur de l'utilité de notre fondation se produisent sous toutes les formes, et voici quelques strophes d'une pièce de vers faite par l'un d'eux, pour la dernière fête de St-Léonard. Elles expriment bien les tourments éprouvés par ceux qui sont soumis à la surveillance, et l'importance du service que nous leur rendons en leur ouvrant les portes de nos asiles :

Pour l'homme surveillé quel horrible labeur !...

Marche ! lui dit la Loi : courbé par le malheur,

Sans but déterminé, vas à ta résidence

Où tu ne trouveras, pauvre être délaissé,

Que le mépris de tous dont ton front est chargé,

Diadème épineux couronnant ta souffrance.

C'est ainsi qu'une nuit de profonde détresse,

Je marchais en pensant au temps de ma jeunesse,

Où ma mère, le soir, me pressant sur son cœur

M'apprenait à prier, âme tendre et candide,

En rêvant pour son fils, dans son amour avide,

La foi du vrai chrétien, la paix et le bonheur.

Mon Dieu, pardonnez-moi ! vos bienfaits que je compte

Font monter à mon front la rougeur et la honte ;

Vous m'avez tout donné, je n'ai rien su tenir,

La faim me fait sentir son étroite fiévreuse,

Je tombe anéanti sur la voie douloureuse,

Sous le poids des remords, .. Et si j'allais mourir?...

Mourir comme un maudit!... sans une voix amie

En ce dernier instant, qui console et qui prie ;

Et mourir seul,... la nuit!... quand peut-être demain,

Un passant, regardant mon vêtement sordide

Et poussant de son pied mon cadavre livide,

Dira : « Un vagabond, mort ivre... c'est certain! »

Condamné pour toujours ! ô terreur indicible !

Il faut me relever, marcher ; c'est impossible.

Tout m'accable aujourd'hui, je l'ai trop mérité ;

Mais j'ai besoin pourtant d'un prêtre pour m'absoudre :

Je pourrais voir alors sans crainte se résoudre

Le problème effrayant de mon éternité !

Un ange m'a conduit, ... ce n'est pas le hasard,

Pour frapper à ta porte, ô bon Saint-Léonard !

Travailleur paresseux, et de la dernière heure,

J'ai tardé bien longtemps ; mai je rentre au berceau.

Oui, j'obtiens mon pardon, du pain et du travail,

Puis l'oubli de mes maux, en ton humble demeure.

Bénissez, ô Seigneur, tous ces cœurs bienfaisants,

Ces protecteurs de l'Œuvre, aux secours incessants ;

En notre repentir ils ont douce croyance.

Je ne possède rien, ... mais vous êtes puissant !

Donnez pour moi, mon Dieu ; payez pour votre enfant

Le noble et saint tribut de ma reconnaissance !

UN REPENTANT DE L'ASILE SAINT-LÉONARD.

On ne peut se déclarer partisan de la réforme pénitentiaire, sans se montrer sympathique à la création d'asiles comme les nôtres; aussi recevons-nous des encouragements de tous ceux que préoccupe une si grave question. C'est ainsi qu'un publiciste bien connu, Timothée Trimm, écrivait naguère : « Applaudissons les « hardis novateurs, quels qu'ils soient, quand ils descendent dans l'arène, sans autres moyens d'attaque « et de défense que leur charité; ils viennent puissamment en aide aux efforts de l'État pour moraliser la « partie la plus rebelle de la société... Ils réussissent « déjà à régénérer ces hommes, qui ne rencontraient « que dégoût et mépris, en leur faisant croire en Dieu « et en leur avenir. »

MM. Desportes et Lefébure, délégués du conseil supérieur des prisons au Congrès de Stockholm, terminaient ainsi leur rapport : « La réforme pénitentiaire s'accroîtra partout, parce qu'elle est partout réclamée..... « Dans quelques années, il n'y aura plus un peuple qui « ne comprenne qu'il est de son intérêt non-seulement « de frapper le crime, mais d'en tarir la source; non-seulement d'appliquer les peines, mais de les rendre « inutiles; non-seulement de construire des prisons, « mais de les vider; et que, pour les vider, il faut deux « choses : y rendre meilleurs ceux que leurs fautes y « conduisent, en écarter ceux que la misère, l'abandon « ou le vice en rapprochent. »

Tel est précisément le but poursuivi dans nos asiles et, pendant que l'action répressive est seule exercée dans les prisons, nous mettons en œuvre l'action préven-

tive et l'action réformatrice; c'est le meilleur moyen de reconstituer un passé regrettable et de remédier à la transformation de tant de fondations, dont on a trop méconnu le mérite, au point de vue de la préservation sociale. Qui ne sait, par exemple, que la plupart de nos anciens monastères sont devenus des maisons de force? nous citerons Clairvaux, Fontevault, Loose, Melun, Riom.

Sans vouloir rechercher ou surtout reconnaître la véritable cause du mal, qui est l'irréligion, toutes nos autorités en proclament la gravité et, dans l'un de ses rapports sur la justice criminelle, M. Le Royer, garde des sceaux, constatait cinquante-trois récidives sur cent condamnations, pour les hommes; aussi concluait-il ainsi : « La situation n'a jamais été plus mauvaise et « elle montre la nécessité de persévérer dans l'étude de « la réforme pénitentiaire et des moyens de faciliter le « reclassement des libérés dans la société. »

De son côté, le Conseil général du Rhône prenait dans sa dernière session la délibération suivante :

« Considérant que, depuis que le casier judiciaire est « exigé, la situation des libérés est devenue telle qu'il « leur est presque impossible de se réhabiliter par le « travail libre, ce travail leur étant refusé de plus en « plus;

« Considérant que les statistiques judiciaires accusent « chaque année un plus grand nombre de condamnations « portant sur des récidivistes;

« Le Conseil appelle l'attention des pouvoirs publics

« sur la position des condamnés libérés, et émet le vœu
« qu'il soit pourvu, au moyen d'une loi, à la situation
« des libérés, au point de vue de l'intérêt public. »

C'est sous l'empire de ces préoccupations que le Conseil général nous a restitué, après une sérieuse enquête, la subvention de 500 francs qu'il nous avait retirée en 1874. Ce vote obtenu par 15 voix contre 8, après tant de refus successifs, a bien son éloquence, et il témoigne hautement soit du mérite de notre entreprise, soit de l'influence que la raison peut prendre sur les préjugés les plus opiniâtres.

Honneur à ceux qui ont si vaillamment défendu et gagné notre cause !

Nous en avons assez dit pour montrer que la fondation de Saint-Léonard a plus droit que jamais à la protection de l'État et au concours de nos concitoyens, et nous ne rappellerons plus que deux paroles d'un honorable magistrat de Montpellier : « Dans un refuge chrétien, on
« peut dompter les âmes parce qu'on sait les amener à le
« vouloir elles-mêmes... »

« Qu'ils soient bénis, ceux qui concourent à une si
« grande œuvre ! »

ASILE DE COUZON (Rhône).

Le zèle et le dévouement de M. le Directeur sont toujours en proportion des difficultés et des événements ; aussi rien n'a-t-il manqué à l'excellente tenue de cette Maison, malgré la diminution du travail et des salaires, malgré la persistance des intempéries et des fléaux. A l'accueil gracieux et souriant qu'il y reçoit, le visiteur ne pourrait se douter du triste état de la caisse, et jamais on n'a vu faire contre si mauvaise fortune, aussi bon cœur. Impossible de mieux dissimuler la misère, de mieux organiser les délassements. Sous ce dernier rapport, que n'aurions-nous pas à dire de l'entrain déployé dans les jours de grande réception, de la variété des représentations, du mérite des pièces et des artistes ? Tout cela est bon, utile, nécessaire même, parce que tout cela est parfaitement moral, et c'est bien sur le théâtre de Couzon qu'on devrait inscrire la vieille devise : *Castigat ridendo mores.*

Si on sait parfois se distraire dans l'Asile, on sait surtout y travailler ; mais le travail y est bien peu lucratif, et, en 1879, la moyenne des prix de journée n'a été que de 1 fr. 16 cent., soit 19 centimes de moins qu'en 1878.

Le nombre des réfugiés s'est maintenu également, en moyenne, à 51, avec 81 entrées et autant de sorties, et

nous en avons eu 12 placés par M. le Directeur, 54 partis volontairement, 4 rendus à leur famille, 4 renvoyés, 1 appelé sous les drapeaux, 6 conduits dans les hôpitaux, où 3 sont morts avec les meilleures dispositions.

L'Asile a fourni 18.760 journées, dont 10.258 pour la cordonnerie, 678 pour la taillerie, 205 pour la menuiserie, 388 pour la vannerie, 107 pour l'horlogerie, 241 pour la confection des couronnes funéraires, 71 pour la forge, 2.701 pour la culture.

Il nous est venu des libérés de 35 départements différents ; mais c'est naturellement le Rhône qui donne le plus fort contingent, et il nous en a envoyé 18, auxquels il n'a pas été procuré moins de 3.012 journées d'assistance. Ce dernier chiffre n'est-il pas plus que suffisant pour justifier la subvention de 500 francs du Conseil général?

ÉTAT DES RECETTES & DES DÉPENSES

	Recettes	Dépenses	Excéd. Recettes	Excéd. Dépenses
Dons reçus à l'Asile	4.897 45	»	4.897 45	»
Cordonnerie cousue.	4.796 15	3.259 50	1.536 65	»
— clouée.	11.730 55	2.734 »	8.996 55	»
Industries diverses.	1.357 10	103 50	1.253 60	»
Cheptel	4.515 89	3.260 95	1.254 94	»
Exploitation	6.032 81	2.280 05	3.752 76	»
Mobilier	»	113 40	»	113 40
Bâtiments	»	996 70	»	996 70
Comestibles	1.751 60	15.375 60	»	13.624 »
Vestiaire	837 95	2.880 30	»	2.042 35
Literie	»	55 »	»	55 »
Blanchissage	11 30	55 »	»	43 70
Eclairage	»	304 60	»	304 60
Chauffage	»	589 »	»	589 »
Culte	»	248 20	»	248 20
Infirmierie	»	126 45	»	126 45
Pécule	1.193 60	3.085 85	»	1.892 25
Secours	»	1.001 70	»	1.001 70
Sauget	»	103 65	»	103 65
Avances	2.000 »	»	2.000 »	»
Frais généraux	»	3.769 80	»	3.769 80
TOTAUX	39.124 40	40.343 25	23.691 95	24.910 80

Les dépenses totales ont été de. 40.343 25
 Et les recettes de toute nature de. 39.124 40

D'où il résulte un déficit de. 1.218 85

Auquel on doit ajouter, pour avances
 faites par M. le Trésorier 2.137 70

Soit en tout. 3.356 55

ASILE DU SAUGET (Isère).

Il y a toujours eu rivalité d'efforts et de dévouement entre les dignes Directeurs de nos deux Etablissements, et nous ne saurions assez louer l'énergie, l'intelligence et l'initiative déployées dans notre colonie agricole; mais si l'Asile de Couzon a souffert des intempéries et des fléaux qui désolent depuis trop longtemps nos contrées, celui du Sauget en a été bien autrement éprouvé, et, pour lui, l'année 1879 a été désastreuse. La récolte en blé n'a rendu que 650 décalitres, au lieu de 1.200; celle en vin, que 8 hectolitres au lieu de 80, c'est-à-dire que, pour deux cultures seulement, nous avons perdu 5.000 fr.

auxquels il faut ajouter, comme déficit sur le produit des pommes de terre, fruits, etc. . . 1.000

Pour pertes de chevaux 1.200

Pour réparations urgentes aux toitures. . . 1.500

8.700

Mais ce n'est pas tout, et, comme on ne pouvait entretenir 28 à 30 personnes avec 500 décalitres de blé restés disponibles après le prélèvement des semences, ni avec d'infimes récoltes en vin, fruits et légumes, il a fallu acheter des approvisionnements pour une somme de 7.272 fr.

Le produit de l'atelier pour le tissage des toiles n'a pu atténuer qu'en partie tant de pertes et de dépenses, et M. le Directeur a dû recourir à une entreprise peu usitée et bien difficile au milieu des champs. Avec l'aide de ses voisins et de quelques dames de Lyon dont nous avons vraiment admiré le dévouement, il a su organiser une Loterie dont le bénéfice a été de. 2.600 fr.

Il a fait divers emprunts s'élevant à 2.200

Et notre Trésorier lui a successivement avancé. 4.500

9.300

Voici, d'ailleurs, l'état général des recettes et des dépenses :

Recettes.		Dépenses.	
Avances	4.500	Solde de 1878.	990
Loterie	2.605	Toilerie	11.825
Toilerie	14.147	Ustensiles, contr ^e -mait ^e	1.059
Cheptel	3.143	Impôts, patente	884
Basse-cour	247	Cheptel	885
Récoltes	3.646	Mobilier agricole	289
Vestiaire	350	Bâtiments, meubles	1.588
Pécule	450	Pécule	1.419
		Exploitation	2.772
		Lingerie, vestiaire	953
		Culte	330
		Approvisionnements	7.272
		Frais généraux	1.087
Total	29.088	Total	31.353

D'où il résulte un déficit de 2.265 fr.

Voici maintenant quel a été le mouvement de la petite population du Sauget en 1879 :

17 nouveaux réfugiés ont été admis et 19 sont sortis, dont 5 renvoyés, 3 rendus à leurs familles, 1 placé par M. le Directeur, 8 partis volontairement, 2 entrés d'eux-mêmes dans les fermes voisines.

La moyenne du temps de résidence a été de neuf mois pour ceux qui sont sortis dans l'année, et elle est actuellement de un an et deux mois pour ceux qui sont présents.

Hâtons-nous d'ajouter que la conduite de tous a été particulièrement satisfaisante ; c'est la principale consolation qu'ait eue M. le Directeur, justement attristé et par les épreuves de l'année et par le départ de son excellent coopérateur, M. l'abbé Porthay, qui est entré dans le ministère paroissial et n'est pas encore remplacé.

Pour améliorer la situation matérielle de la colonie du Sauget, nous avons résolu de développer l'industrie des toiles et de modifier sensiblement notre exploitation agricole. Jusqu'ici, la plus grande partie du domaine était consacrée à la culture des céréales, qui se vendent mal et sur lesquelles les intempéries ont trop de prise nous voulons avoir désormais beaucoup de prairies, attendu que les fourrages rapportent davantage, qu'ils assurent l'élevage du bétail et qu'ils réussissent mieux sur un sol bas et humide.

Il nous faut malheureusement des ressources assez importantes, soit pour former la mise de fonds nécessaire au développement de notre industrie, soit pour préparer et amender les terres, qui doivent devenir des prairies. Espérons que la générosité de nos concitoyens nous viendra en aide et que des dons extraordinaires faciliteront l'exécution de nos projets !

SOUSCRIPTEURS & DONATEURS

- MM. Boiron architecte
 Bayon (M^{me} veuve)
 Blanc St-Hilaire
 Bourg (M^{re} du)
 Brunet-Lecomte et Devillain
 Bonnamour
 Bixot
 Bellon (Damien)
 S. E. le Cardinal-Archevêque de Lyon.
 Bernhet-Saxin
 Blanchard
 MM. Alais (M^{me} d'), à Paray-le-Monial,
 Allard.
 Avril, juge de paix, à Tarare.
 Aynard (Édouard).
 Auvergne, à Morestel.
 Bouvier
 Bonnardelet
 Brossette (M^{me} veuve)
 Bonnetoy l'abbé
 Bellomais
 Bayzelon.
 Blanc (Édouard), avocat.
 Blanchon (Joannès).
 Bonnet.
 Bourdelin, Lachassagne et Lagarde.
 Bourg (Félix du).
 Boulachon (l'abbé), aumônier des prisons.
 Buscoz-Ruel (M^{re}).
 Brunet-Lecomte (R).
 Bouchacourt (le docteur) —
 Bouchardier (M^{re}) —
 Boreno (marquise de) —

MM. Boiron, architecte.
Bayon (M^{me} veuve).
Benoit.
Blanc St-Hilaire.
Bourg (M^{le} du).
Brunet-Lecomte et Devillaine.
Bonamour.
Bizot.
Bellon (Damien).
Billet-Fournel (M^{me} veuve).
Berthet-Sarazin.
Blanchard.
Brun (Lucien); sénateur.
Boisset (Charles de).
Bernard (M^{me} de).
Bornier (M^{me} de).
Bouvier.
Bonnardet.
Brossette (M^{me} veuve).
Bonney (l'abbé).
Bellemain.

Canson (de), à Annonay.
Chalandon (Emmanuel).
Chatel (Louis).
Chanay (A.).
Le curé d'Ainay.
— de Saint-François.
— de Saint-Nizier.
— de Saint-Pierre.

MM. les Curés de Saint-Louis.
— de Saint-Polycarpe.
— de St-Paul.
— de Serin.
— de Couzon.
— de Trelins (Loire).
Colcombet, juge au Tribunal civil.
Charrin (le comte de).
Commission des prisons de Perpignan.
Cazenove (Léonce de).
Chocarne (l'abbé).
Chenu, aumônier des prisons de Vienne (Isère).
Chauffard, président du Tribunal de Lavaur.
Cornet.
Chabrières-Arlès, payeur-général.
Claret (J.) à Morestel.
Croze (l'abbé).
Chazay (M^{le}).
Chenevaz.
Celle, Moucot et Bayard.
Cordier, notaire, à Montluel.

Dejean, substitut, à Toulouse.
Ducrot frères.
Delvincourt, à Montpellier.
Demoustier (R.), agent de change.
Desgeorge (F.) et C^o.
Desgeorge (Alphonse).
Desgrand (Louis).
Defond (Louis) et C^o.

MM. Ducruet (Joseph).
Dugas (Laurent).
Dugas (Henri).
Dugas (Victor).
Duvant (M^{me}).
Dugueyt.
Deyrieux (Francisque).
Dumont (Jules).
Duc (Claudius).
Defond (M^{me} Victoire).
Droche et Robin.
Ducrot (J.-B.).
Drivet.
Duc (M^{me}).
Du Plessis.
Dojat et Billiard.
Estienne (Prosper).
Effantin.
Faure (Émile).
Fischer.
Férouillat (Émile).
Fège.
Faye, vice-président du Tribunal civil.
Flachat.
Frécon.
Fournet (Jean).
Fargère, Bouchard et C^o.

MM. Félissent (M^{me}).
Fleurdelix (M^{me}).
Favier (M^{me}).
Grande-Chartreuse (les RR. PP. de la).
Genton, avocat.
Guérin (M^{me} veuve) et Fils.
Guimet (Émile).
Giraud, directeur de la Charité.
Girerd frères.
Girard (Lodoix).
Gilet, à Serin.
Gignoux et C^o, à Tarare.
Gauthier.
Goirand (Philippe).
Gaillard père, à Couzon.
Gaillard fils, à Couzon.
Grand (Paul).
Gontard (Francisque).
Gourdiat (M^{me}), à Tarare.
Gourdiat (Laurent et Jules).
Geoffray (M^{me}).
Grégory (le docteur).
Giraud, à Morestel.
Genin (A.).
Girard (Claudius).
Girard (Augustin).
Godinot.
Goutard, chanoine-archiprêtre.
Guillet-Brossette.

MM. Grégoire (M^{me}).
Giraud (M^{me}).

Hignard, de la Faculté des Lettres.

Isaac (Louis).

Jacquier (Félix).

Jerphanion (baron de).

Jerphanion (M^{me} veuve Alban de).

Jerphanion (M^{me} veuve Victor de).

Jerphanion (Franck de).

Jerphanion (Jean de).

Jaillard (Louis).

Jacquet, ingénieur en chef.

Julien (A.), ancien député.

Jandin (Francisque).

Lacombe (Henri).

Le Mire (Noël).

Leusse (comte de).

Limousin.

Loyson, président honoraire.

Lominy, curé à Pouilly.

Lavirotte (le docteur).

Legendre.

Lacroix.

Lourdin (M^{lle}).

MM. Lombard de Buffières.

Laurent.

Laneyrie, notaire.

Ministre de l'intérieur.

Marais (du), ex-conseiller de préfecture.

Marais (Georges du).

Marais (Émile du)

Margand (A.), à Tarare.

Meaudre (Hugues).

Meaudre (Lodoïx), juge au Tribunal civil.

Meaudre (Adrien).

Meyssonnier (le colonel).

Montessuy (Antonin).

Mathevon, avocat.

Meynis (Dominique).

Monterrad (M^{me} veuve Amédée).

Montbriand (M^{lle} de).

Morins-Pons (M^{me} veuve).

Ménard, curé de Vauchette.

Martin (M^{me} veuve), à Tarare.

Murard (M^{me} de).

Millioz (J.).

Martin (Magloire).

Mépieux (de).

Mignot, curé de St-Benoît.

Molard (le docteur).

Neyret et C^e.

Naquin père.

- MM. Noilliet (Félix).
- Neyrand, à St-Chamond.
- Offant-Boisson-Descombes.
- Ollion aîné.
- Ollagnier, supérieur aux Minimes.
- Prandières (de).
- Peillon.
- Piégay, conseiller honoraire.
- Ponson.
- Pariset (Ernest).
- Péridaud (Antonin).
- Phénix (la Compagnie le).
- Payen et C^e.
- Paviot (A.), à Morestel.
- Pascaud, à Sancerre.
- Pitrat (M^{me}).
- Perrot (M^{lles}).
- Paléat.
- Prandières (M^{me} veuve de).
- Pichon (M. et M^{me}).
- Quinsonas (M^{lre} de).
- Raginel (M^{lre}).
- Rambaud, notaire, à Fontaine.
- Roux, de Bézieux.

- MM. Ravier du Magny, vice-président du Tribunal.
- Rieussec, président à la Cour.
- Robert (J.-E.).
- Roffat (l'abbé).
- Ribiollet, notaire.
- Rimaud (Adolphe).
- Rey de Morande.
- Roë (Charles).
- Royé-Belliard, conseiller à la Cour.
- Reverdy, aumônier, à Irigny.
- Regaud.
- Ribollet.
- Sasselange (marquis de).
- Sasselange (M^{me} la chanoinesse de).
- Saint-Olive (Louis).
- Saint-Olive (Anatole), conseiller à la Cour.
- Saint-Olive (Gabriel).
- Sagets (Auguste des).
- Seguin (Paul).
- Simon.
- Société de Patronage de Poitiers.
- Société générale des Prisons.
- Séon (l'abbé).
- Sabran (Herman).
- Société de Bienfaisance, à Toulon.
- Société de Patronage, à Périgueux.

MM. Ravier du Magny, vice-président du Tribunal
 Kienasse, président
 Rabreau (L.-E.),
 Kollat (l'abbé),
 Ribiollet, notaire,
 Rimand (Alphonse),
 Rey de Morand,
 Roë (Charles),
 Royé-Belland, conseiller,
 Raverdy, ramoneur,
 Regaud,
 Ribollet.

Villon et C^e.
 Vignet, notaire honoraire.
 Vidal-Galline.
 Vidal (Alexis).
 Virieu.
 Verne de Bachelard, conseiller à la Cour.
 Voisin (Louis).
 Viollet (Henri).
 Villion (Léon).
 Vignon (Jules).

ADMINISTRATEURS DE L'ŒUVRE

Président d'honneur :

S. E. le Cardinal-Archevêque de Lyon.

Président désigné :

M. de PRANDIÈRES, ✱, ancien maire du deuxième arrondissement, rue Martin, 2.

Vice-Président :

M. PONSON, ✱, quai des Célestins, 5.

Trésorier-Secrétaire :

M. DESGEORGE (Alphonse), ✱, membre de la Chambre de commerce, rue Puits-Gaillot, 19.

Membres du Conseil :

MM. BOIRON, architecte, montée de la Butte, 18.

BRUNET-LECOMTE, ✱, place Tholozan, 24.

JACQUET, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Henri IV, 5.

LAVIROTTE, docteur - médecin, quai Saint-Antoine, 36.

MM. LOYSON, ✱, président honoraire à la Cour d'appel, rue Vaubecour, 42.

MEAUDRE (Hugues), rue des Colonies, 2.

MEYSSONNIER, ✱, colonel d'artillerie en retraite, place Perrache, 5.

PÉRICAUD (Antonin), avocat, rue Saint-Dominique, 11.

RAVIER DU MAGNY, vice-président du Tribunal civil, quai Tilsitt, 24.

Membre honoraire et correspondant :

M. OLLIVIER, directeur des prisons du Rhône.

Directeur de l'Œuvre :

M. l'abbé VILLION, à Couzon-sur-Saône.

Adjoint :

M. l'abbé BONHOMME, au Sauget (Isère), par Saint-Benoît (Ain).

NOTA. — Les souscriptions annuelles, fixées à 20 fr., peuvent être remises à tous les administrateurs de l'Œuvre et spécialement à M. DESGEORGE, son trésorier, rue Puits-Gaillot, 19.

Il en est de même pour tous dons extraordinaires.

MM. LOYSON, ✱, président honoraire à la Cour d'appel, rue Vaubecour, 42.

MEAUDRE (Hugues), rue des Colonies, 2.

MEYSSONNIER, ✱, colonel d'artillerie en retraite, place Perrache, 5.

PÉRICAUD (Antonin), avocat, rue Saint-Dominique, 11.

RAVIER DU MAGNY, vice-président du Tribunal civil, quai Tilsitt, 24.

Membre honoraire et correspondant :

M. OLLIVIER, directeur des prisons du Rhône.

Directeur de l'Œuvre :

M. l'abbé VILLION, à Couzon-sur-Saône.

Adjoint :

M. l'abbé BONHOMME, au Sauget (Isère), par Saint-Benoît (Ain).

NOTA. — Les souscriptions annuelles, fixées à 20 fr., peuvent être remises à tous les administrateurs de l'Œuvre et spécialement à M. DESGEORGE, son trésorier, rue Puits-Gaillot, 19.

Il en est de même pour tous dons extraordinaires.